



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège Paul Sixdenier – Hauteville-Lompnès,
l'académie de Lyon et le conseil départemental de l'Ain

2017 - 2021

CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE 2017- 2021

SOMMAIRE

Préambule	04
1 Diagnostic	05
1-1 Contexte	
1-2 Points d'appui et d'amélioration	
1-3 Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	06
3 Leviers stratégiques	06
4 Accompagnement (autorité académique et conseil départemental).....	07
5 Durée du contrat	08
Annexe : les indicateurs.....	09

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Le dialogue entre le collège et les autorités académiques doit reposer sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Il doit promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif.

Véritable outil de pilotage stratégique des collèges, le contrat d'objectifs permet de conforter le dialogue entre l'établissement et les autorités académiques. Il favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement et les autorités académiques pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire n°2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

Un guide de la contractualisation, élaboré conjointement par les académies de Grenoble et de Lyon, est mis à la disposition de tous les chefs d'établissements au sein de l'intranet IDÉAL dans l' « Espace établissements » rubrique « Outils de Pilotage », ou rubrique « Documents communs » (dossier « guide de la contractualisation »).

Ce guide formalise les différentes étapes d'élaboration du contrat d'objectifs ainsi que les modalités de suivi et d'accompagnement de cette démarche par l'académie.

1 DIAGNOSTIC

*Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par l'établissement, qui sera partagé lors de la phase de dialogue avec l'autorité académique.*

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège (280 élèves environ) appartient à un espace géographique et économique relativement clos (petites communes éloignées des grands centres urbains).

Il connaît, depuis plusieurs années, une perte d'élèves issus des PCS favorisées au profit des PCS moins favorisées.

Cela place une certaine distance dans les relations des familles avec l'école et a un impact sur l'ambition personnelle et scolaire d'une partie des élèves.

Le climat scolaire est serein et apaisé.

Les équipes sont très attachées à leur établissement et très engagées. Une expérimentation « classes sans note », a été mise en œuvre à la rentrée 2015 (initiée dès l'année scolaire 2014-2015). Elle s'appuie sur une grande qualité des échanges et des réflexions collectives. Elle a su interroger les pratiques et les faire évoluer au regard des besoins des élèves accueillis. Cette dynamique se construit dans une récente mais forte relation avec les écoles du Plateau et au travers les problématiques du cycle 3.

L'établissement est pleinement inscrit dans son territoire et a noué de forts partenariats de proximité (les écoles du secteur, inclusion de classes de l'IME, centre social, MFR voisine, ...).

Par contre, les liens avec les partenaires hors Plateau sont plus distendus (autres établissements scolaires dont les lycées, centres culturels, ...).

2/ Points d'appui et d'amélioration

La dynamique collective centrée sur les problématiques pédagogiques (classes coopératives, différenciation pédagogique, pratiques évaluatives, pédagogie de projet, ...) est à conforter et à encore amplifier en impliquant tous les acteurs du collège. Construite sur la certitude que les réponses aux besoins des élèves se font dans le quotidien de la classe et sur des réflexions et démarches collégiales, elle a permis des évolutions de pratiques qui ont eu des effets immédiats sur les performances de l'établissement. (fluidité des parcours, résultats au DNB, passage et réussite en 2^{nde} GT, ...).

Pour autant, il reste des fragilités qui doivent guider la politique de l'établissement pour les années à venir :

- résultats aux épreuves écrites du DNB (français et mathématiques),
- écart de réussite au DNB marqué entre filles et garçons et entre les catégories socio-professionnelles,
- demandes d'orientation des familles vers la 2^{nde} GT (inférieures à la moyenne académique et vers les CAP (supérieures) malgré les avis de passage des conseils de classe,

- Même si le taux de passage en 1^{ère} GT est supérieur aux références académiques, l'orientation post-2^{nde} GT est à interroger en qualité (1^{ère} générale et en particulier 1^{ère} S).

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

La problématique centrale de l'établissement touche à l'ambition scolaire et personnelle d'une partie des élèves (essentiellement des PCS moins favorisées et, en particulier, les garçons).

Elle se traduit par un investissement scolaire moindre et par des vœux d'orientation moins ambitieux tout au long du parcours.

Les réponses à ces difficultés sont à apporter à deux niveaux :

- structurellement, faire du collège un des lieux de la construction de l'estime de chaque élève en valorisant ses compétences et en renforçant les coopérations dans et hors la classe,
- ponctuellement, apporter des réponses individualisées aux élèves les plus fragiles.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- 1^{er} Objectif : favoriser des interactions entre adultes et élèves permettant de contribuer à la construction de l'estime personnelle de chaque élève dans une école juste, bienveillante et exigeante
- 2^{ème} Objectif : généraliser l'engagement des acteurs de l'établissement dans l'évolution des pratiques professionnelles
- 3^{ème} Objectif : soutenir l'ambition scolaire et personnelle de chaque élève

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Département.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

1^{er} objectif :

- Poursuivre l'implication des élèves dans la vie de l'établissement (CVC, sections sportives, E3D, ...)

- Prendre appui sur l'évolution des pratiques évaluatives pour accompagner chaque élève dans son parcours de réussite

2^{ème} objectif :

- Poursuivre et généraliser l'évolution des pratiques professionnelles en lien avec l'expérimentation « classes sans note » et la réforme du collège, en prenant, notamment, appui sur les relations installées avec les écoles du secteur,
- Travailler à la mise en cohérence des programmations et objectifs disciplinaires en sciences au travers, par exemple, les EPI
- Travailler à la continuité des apprentissages collège-lycée en mathématiques et en lettres
- Conduire les entretiens individuels des enseignants

3^{ème} objectif :

- Dégager des moyens (humains et DHG) pour mettre en œuvre un suivi individualisé pour les élèves les plus en besoin (tutorat adulte-élève),
- Poursuivre l'ouverture sur le monde proche et lointain (voyages et échanges scolaires, sorties scolaires, conférences au sein de l'établissement, classes à PAC, ...)
- Renforcer le lien collège-lycées (dans l'esprit des cordées de la réussite)
- Prendre appui sur le parcours Avenir

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et conseil départemental)

L'autorité académique identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- Accompagnement dans la mise en œuvre en réseau des établissements
- Dans le cadre de la DAFOP : formations A.L.P (actions locales prioritaires) et F.I.L (formations d'initiative locale)

Conseil départemental

- Accompagnement dans le cadre des appels à projets éducatifs (EDD, citoyenneté, numérique)
- Mise à disposition de référents (numérique-restauration)

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1^{er} septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure) Il expire à la date du 31 août 2021 Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif doit être établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : 02 octobre 2017

Vote du Conseil d'Administration : 17 votes pour sur 17 suffrages exprimés.

A Hauteville-Lompnes , le 04 octobre 2017

Le chef d'établissement,
S.Buron-Mousseau



Vu, le 31/10/2017

L'inspectrice d'académie-Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
La Directrice Académique
des services de l'éducation nationale
de l'Ain

A Lyon, le 24/10/2017
Marilyne RÉMER

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

La rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités
Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE : LES INDICATEURS

A Bourg, le 29 NOV. 2017

Le Président du conseil départemental
de l'Ain

Jean DEGUERRY



Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

1^{er} Objectif : Au travers les apprentissages cognitifs et sociaux, contribuer à la construction de l'estime personnelle de chaque élève dans une école juste, bienveillante et exigeante

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
% d'élèves maîtrisant les compétences du socle	89,6 %	Référence académique (92 %)
Valeur ajoutée / Académie pour le taux de réussite au DNB	-1	Valeur positive
Ecart dans le taux de réussite au DNB et celui des élèves des PCS défavorisées	15,2 points	8 points
Valeur ajoutée / Académie pour la Note moyenne à l'écrit du DNB	-0,1	Valeur positive
Ecart moyen entre CSP favorisées et CSP défavorisées à l'épreuve orale du DNB	à fixer quand les résultats seront publiés	
Nombre d'élèves « tutorés » par un adulte	0	20
Nombre d'élèves impliqués dans les actions du CVC (E3D, Foyer, ...)	20	50
Labellisation E3D	Niveau 1	Niveau 2

2^{ème} objectif : généraliser l'engagement des acteurs de l'établissement dans l'évolution des pratiques professionnelles

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
% de professeurs utilisant « Sacoche » comme outil d'évaluation	70 %	100 %
% des enseignants engagés dans au moins un EPI	80 %	100 %
% d'EPI concernant les mathématiques	15%	30%
Nombre d'enseignants impliqués dans les actions du CVC	4	9
% d'enseignants utilisant l'ENT comme moyen de communication avec les élèves et familles	50%	80%
% d'enseignants utilisant l'ENT comme support pédagogique : espace classe	0 %	20%

3^{ème} objectif : Soutenir l'ambition scolaire et personnelle de chaque élève

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de demandes d'orientation en 2 ^{nde} GT	65 %	68 %
Ecart dans les décisions d'orientation 2 ^{nde} GT pour les filles et les garçons	13 points	6 points
Taux d'orientation en 1 ^{ère} générale au sortir de la 2 ^{nde} GT	50 %	60 %
Taux d'orientation en 1 ^{ère} S au sortir de la 2 ^{nde} GT	22,5 %	30 %

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.